

## Brancher Antoine-Labelle : un projet innovateur

Christine Gonthier-Gignac et Kaven Davignon

Numéro 798, septembre–octobre 2018

Développement régional : un Québec en morceaux

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/88772ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gonthier-Gignac, C. & Davignon, K. (2018). Brancher Antoine-Labelle : un projet innovateur. *Relations*, (798), 27–27.

# BRANCHER ANTOINE-LABELLE: UN PROJET INNOVATEUR

**Christine Gonthier-Gignac et Kaven Davignon**

Les auteurs, urbanistes, sont respectivement chargée de projet Internet haute vitesse et directeur général adjoint à la MRC d'Antoine-Labelle

**A**u Québec et au Canada, une grande disparité existe encore entre les zones rurales et les centres urbains en matière d'accès à Internet haute vitesse (IHV). La faible densité de population et les distances importantes à couvrir rendent les investissements dans ces milieux peu rentables à court terme pour les entreprises de télécommunications. Cette réalité explique qu'en région, bien des avancées dans le domaine sont réalisées grâce à un soutien financier public.

Depuis 2006, des réseaux de fibre optique ont ainsi été implantés dans plusieurs MRC du Québec pour relier les principaux édifices municipaux et les bâtiments appartenant aux commissions scolaires. Par exemple, un réseau de 400 km a pu être installé entre 2006 et 2009 dans la MRC d'Antoine-Labelle, dans les Laurentides. Cette dorsale numérique ne permettait toutefois pas d'offrir des services IHV (5 Mbit/s et plus) à la population, ni aux entreprises de la région.

De nombreuses démarches ont donc été entamées par la MRC pour répondre à cet enjeu et doter les citoyens, les entreprises et les institutions de connexions IHV répondant à leurs besoins croissants. Une étude réalisée en 2013 pour connaître la disponibilité réelle d'Internet dans la région révélait en effet un sous-développement numérique sur presque l'ensemble du territoire. Durant la même année, un appel de projets fut donc lancé dans le cadre du programme du gouvernement québécois Communautés rurales branchées. Des deux projets retenus, un seul sera réalisé et permettra à une partie de la population du secteur de la vallée de la Rouge d'avoir accès à une connexion de 1,5 Mbit/s, ce qui correspondait à l'époque aux critères d'Internet haute vitesse.

Trois ans plus tard, à l'été 2016, la mise à jour de la précédente étude démontre une régression de la disponibilité d'IHV, considérant que les besoins de la population et des entreprises ont augmenté alors que l'offre est restée la même. On constate alors que 16 901 logements et commerces de la MRC n'ont pas accès à Internet haute vitesse et que la population paie en moyenne 67 \$ mensuellement, pour un service qu'elle juge insatisfaisant. Devant ce constat, la MRC entreprend des démarches pour adopter une stratégie numérique.

Trois ans plus tard, à l'été 2016, la mise à jour de la précédente étude démontre une régression de la disponibilité d'IHV, considérant que les besoins de la population et des entreprises ont augmenté alors que l'offre est restée la même. On constate alors que 16 901 logements et commerces de la MRC n'ont pas accès à Internet haute vitesse et que la population paie en moyenne 67 \$ mensuellement, pour un service qu'elle juge insatisfaisant. Devant ce constat, la MRC entreprend des démarches pour adopter une stratégie numérique.

Lorsque les programmes gouvernementaux Brancher pour innover (fédéral) et Québec branché (provincial) sont annoncés, en décembre 2016, la MRC est déjà bien avancée dans sa réflexion et développe rapidement son projet Brancher Antoine-Labelle afin de le soumettre dans le cadre de cet appel à projets.

Brancher Antoine-Labelle est un projet ambitieux : construire un réseau de fibre optique de 1900 km sur l'ensemble des 17 municipalités du territoire de la MRC, entre janvier 2019 et mars 2021. Ce réseau sera déployé à partir de la dorsale numérique existante vers 16 478 logements et commerces n'ayant pas accès à Internet haute vitesse<sup>1</sup>. L'opération commerciale sera confiée à CTAL, une coopérative de solidarité de télécommunications créée en décembre 2017, dont la mission est d'offrir des services d'Internet, de téléphonie et de télévision performants à prix abordable. Le début des opérations commerciales de CTAL est prévu pour juin 2019 et s'étendra au gré de la progression de la construction du réseau.

Le coût de l'installation du réseau de fibre optique est évalué à 47 millions de dollars. Un soutien financier totalisant 26 millions de dollars a été confirmé par les gouvernements fédéral et provincial. À ce jour, il s'agit du plus gros montant accordé dans le cadre du programme Québec branché et le troisième en importance pour son équivalent fédéral. Le reste de l'infrastructure numérique est financé grâce à un règlement d'emprunt qui sera remboursé collectivement par une taxe spéciale : pendant une période de 20 ans, 100 \$ seront ajoutés au compte de taxe des propriétaires d'immeubles devant lesquels le réseau sera déployé, et 30 \$ à celui des propriétaires de terrains vacants construisibles.

Brancher Antoine-Labelle est un excellent exemple de projet de développement régional mobilisateur. La vision collective des municipalités du territoire a permis de développer un projet ambitieux quant à la technologie proposée, au nombre d'utilisateurs à desservir et au coût total du projet. Le choix de confier l'opération commerciale du réseau de fibre optique à une entreprise d'économie sociale indépendante financièrement et administrativement de la MRC est une autre particularité du projet. La MRC considérait qu'il n'était pas dans son mandat d'opérer un réseau de fibre optique, mais elle souhaitait maximiser les retombées locales de cet investissement public majeur. La structure de la coopérative de solidarité a été jugée la meilleure option pour atteindre ces objectifs. Des mesures de contrôle seront implantées afin d'assurer la pérennité des valeurs initiales sous-tendant l'élaboration du projet.

La MRC et CTAL travaillent en étroite collaboration pour que la construction du réseau et le début des opérations commerciales se réalisent selon l'échéancier prévu. Le site Web <BrancherAntoineLabelle.com> contient une foule d'informations pertinentes destinées à la population du territoire ainsi qu'aux MRC curieuses de connaître les détails de la démarche.

1. L'accessibilité aux services est déterminée par trois facteurs : l'existence du service sur le territoire, la performance et la fiabilité du service et, finalement, son prix.

